



## Facturation Ponctuelle mais d'une grosse somme

-----  
Par Creacrea

Je fais l'intermédiaire (une occasion ponctuel) de la vente d'une ?uvre à un prix élevé la commission serait autour de 200 000 ?.

Il me semble que c'est une sommes trop élever pour le statut d'auto-entrepreneur ? Comment facturer cela hors d'une société ? Doit en crée une société pour l'occasion? Quelle serait la fiscalité la plus avantageuse pour conclure cette transaction?

Merci

-----  
Par Agnes

Bonjour,

ne vous lancez pas dans cette affaire, ça sent la magouille à plein nez !

Sinon, prélevez 10000 euros sur votre commission et prenez un avocat,il va régler votre affaire légalement et vous serez tranquille !

cdlt

-----  
Par john12

Bonsoir,

Certes, avec 200000 ? environ de commission d'apporteur d'affaires, vous dépassez les limites du régime micro BIC.

Mais, vous pouvez bénéficier du régime, l'année de création et l'année suivante, le passage de droit à un régime réel n'intervenant qu'en N+2 (C.F. BOI-BIC-DECLA-10-10-20, n° 30 et suivants - <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1799-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-DECLA-10-10-20-20180601>).

Si votre activité est ponctuelle et ne se renouvelle pas, vous pouvez donc bénéficier du régime micro, ce qui ne vous dispense pas de vous inscrire sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr

Cordialement